



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### alcoolisme

Question écrite n° 89068

#### Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'alcoolisme des femmes. Selon l'INERM, 5 % des femmes ont eu ou ont toujours un usage problématique de ce produit (contre 15 % de l'ensemble des hommes). Ce fléau est à la hausse, en France, depuis quelques années. Engendré par la compétition au travail, la difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle ainsi que des facteurs d'entraînement sociaux nouveaux, il frappe tous les âges et tous les milieux sociaux. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet, notamment en matière de prévention, afin de ralentir la progression de cette terrible maladie aux conséquences physiques et psychologiques très lourdes.

#### Texte de la réponse

La consommation d'alcool, deuxième cause de mortalité évitable en France après le tabac (30 000 morts par an), constitue un enjeu de santé publique majeur. L'impact de la consommation d'alcool est important, que ce soit en termes de mortalité, de morbidité ou de dommages sociaux dans la sphère privée ou professionnelle (violence, conflits, accidents, perte de productivité). Enfin, l'alcoolisation foetale est la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant. Le mésusage d'alcool concerne 15 % des hommes et 5 % des femmes. Si ces dernières sont moins nombreuses, il n'en reste pas moins que leur dépendance est plus forte. De plus, dans le phénomène de « binge drinking » une uniformisation inquiétante des modes de consommation est observée. Des actions de prévention générales ont été réalisées en direction des jeunes, la campagne de l'INPES « boire trop » montre que l'ivresse entraîne de nombreux risques : accidents de la route, mais aussi accidents de la vie courante, violence (provoquée ou subie), rapports sexuels non protégés ou non consentis. La loi « hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) adoptée le 21 juillet 2009 élève l'âge seuil de l'interdiction de vente aux moins de 18 ans (contre 16 ans auparavant) et sonne la fin des open-bars. En 2010 une campagne Internet a été lancée en direction des jeunes, par le ministère des transports, sur les dangers de l'alcool au volant. La même année, l'INPES a développé une campagne de communication (spots radiophoniques et bannières Internet) pour lancer son site Alcool-info-service, dont l'objectif est de communiquer une information détaillée sur l'alcool, de permettre au visiteur d'autoévaluer sa consommation, d'indiquer les risques encourus lors d'une consommation excessive et de proposer une aide auprès de professionnels intervenant dans le domaine de la santé. En mars 2011, une campagne de sensibilisation (« le compte à rebours ») a été lancée sur les chaînes de télévision en direction des buveurs réguliers excessifs pour les alerter sur les risques d'une telle consommation et les inciter à s'autoévaluer par l'alcoomètre, outil mis à disposition du grand public sur le site Alcool-info-service. Le programme de prévention mené par l'INPES et le ministère de la santé vise à faire baisser la consommation d'alcool afin de prévenir les risques liés à celle-ci, en particulier les conséquences sanitaires de long terme liées à une consommation régulière (cancers, maladies gastro-intestinales et neurologiques, certaines maladies cardio-vasculaires, etc.). Ce programme cible également la consommation d'alcool de publics spécifiques comme les jeunes et les femmes enceintes. Une période particulièrement cruciale chez la femme est celle de la grossesse. Les pouvoirs publics ont mis en oeuvre depuis 2004 une stratégie globale de prévention de ce fléau. La mise en place du pictogramme et les campagnes de

communication qui l'ont accompagné, ont montré une amélioration du niveau d'information des femmes sur cette question. Cette action spécifique sera poursuivie et amplifiée. Les pouvoirs publics s'appuient également sur le réseau associatif qu'ils accompagnent, soutiennent et financent, tant pour les aspects de prévention, et de sensibilisation du public, que de prise en charge, d'entraide et d'accompagnement. En particulier, les mouvements d'entraide conçoivent des programmes d'accompagnement spécifiques en direction des femmes et les intègrent mieux dans leurs instances. Après la réorganisation du dispositif sanitaire de prise en charge en addictologie par le plan pour la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011, une future programmation gouvernementale pluriannuelle sera une nouvelle opportunité de renforcer la prévention et la prise en charge vers ces publics.

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89068

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2011

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10193

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2011, page 13127